

CONVOCATION

Villabé, le 3 octobre 2025

Cher(e) Collègue,

Je vous serais obligé de bien vouloir participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu :

VENDREDI 10 OCTOBRE 2025

A 19H30

SALLE ROGER DUBOZ A VILLABE

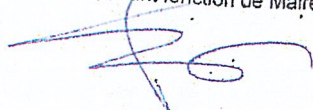
(ARTICLE L.2121-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Information des décisions prises par délégation, au titre de l'article L.2122-22 du CGCT.
 2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 4 septembre 2025.
 3. Avis sur la dérogation au principe du repos dominical pour l'année 2026.
 4. Mission confiée par le conseil municipal pour la labellisation « Ville active et sportive ».
 5. Convention de mise sous pli pour les élections municipales 2026.
 6. Avenant à la convention de service commun avec la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart.
 7. Modification simplifiée n°2 du PLU – Modalités de mise à disposition.
 8. Convention de partenariat avec Echarcon relative au CLSH.
 9. Crédit d'impôt appliqué aux dépenses relatives à la garde des jeunes enfants – calcul des frais de garde pour la restauration scolaire.
 10. Modification du tableau des effectifs.
 11. Subvention complémentaire 2025 au CCAS.
 12. Don à l'association ELA suite à la Foulée et à la Gadouilleuse des Brettes.
 13. Admissions en non-valeur.
 14. Cession des parts sociales détenues à la Caisse d'Epargne.
 15. Décision modificative n°1.
 16. Information relative à la protection fonctionnelle des élus locaux victimes de violences.
- Questions orales.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Fabrice ROUZIC
par délégation
Pour le Maire, l'Adjoint
faisant fonction de Maire



Karl DIRAT

Maire de Villabé

Vice-président de la C.A. Grand Paris Sud
Seine-Essonnes-Sénart
Vice-président du SMOYS